



Obligation de paiement culture et Formation

Par **Kavale07**, le **02/06/2017** à **09:55**

Bonjour,

Il y a 2 ans de cela j'ai souscrit à une formation en ligne avec CULTURE ET FORMATION car je ne trouvais pas de travail dans mon domaine et une reconversion était envisageable.

Et puis 6 mois après le début de ma formation j'ai trouvé un emploi en CDI dans ma branche (c-a-d dans le transport). Du coup j'ai arrêté ma formation avec CULTURE ET FORMATION, je leur ai envoyé un recommandé en leur indiquant que j'arrêtais pour des raisons professionnelles. J'ai donc aussi fait stopper les prélèvements auprès de ma banque.

Ils m'ont répondu que le délai de rétractation de 3 mois était dépassé et qu'il fallait tout de même que je paye cette formation que je ne fais pas.

J'ai eu une personne d'un bureau juridique et contentieux pour me demander de payer.

Suis-je en droit de refuser ? ou dois-je payer cette formation ?

Merci par avance pour votre aide

Kavale07